

Pathologies professionnelles fréquentes liées aux métiers du bois :

- ❖ Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois ; *régime général, tableaux 47 des maladies professionnelles.*
- ❖ Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels ; *régime général, tableau 42 des maladies professionnelles.*
- ❖ Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail ; *régime général, tableau 57 des maladies professionnelles.*
- ❖ Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes ; *régime général, tableau 98 des maladies professionnelles.*

N'oubliez pas les autres risques !

Organisation générale de la sécurité :

- Avez-vous réalisé votre Document Unique et est-il mis à jour périodiquement?
- Avez-vous adhéré à un Service de Santé au Travail?
- Y a-t-il une trousse de premiers secours à portée de main?

Risques mécaniques :

- Les machines possèdent-elles un marquage et un certificat CE?
- Les machines sont-elles toujours équipées des dispositifs de protection d'origine?
- Les boutons de commandes et les dispositifs d'arrêts d'urgence sont-ils en bon état de fonctionnement?
- Avez-vous vérifié la rétractation de lame, la présence des protecteurs, les arrêts d'urgence, la présence de notices?

Risques incendies et explosions :

- Avez-vous des dispositifs de lutte contre les incendies ; extincteurs, robinets d'incendie armé, sprinkler?
- Vos installations pour le stockage des poussières sont-ils équipés de dispositifs permettant d'éviter ou de limiter le risque d'explosion?
- Les éléments de découplage (clapet anti-retour ATEX, écluse ATEX, piège à cales au niveau des scies, etc.) sont-ils présents?
- Avez-vous vérifié les dispositifs de découplage, pièges à cale, écluses rotatives, marquage « EX » sur les dispositifs de protection?

Risques liés aux circulations :

- Les sols sont-ils en bon état?
- Les zones de circulation sont-elles bien dégagées?
- Les espaces de travail et de stockage sont-ils bien délimités, organisés et rangés?

Risques chimiques :

- Disposez-vous d'une cabine pour les opérations de peinture et de vernissage? Si oui, est-elle contrôlée tous les ans par un organisme de contrôle agréé?
- Vos produits chimiques sont-ils bien stockés?
- Avez-vous les Fiches de Données de Sécurité (FDS) de tous vos produits chimiques?
- Avez-vous mis en place les mesures de protection adéquates préconisées par les FDS (cabine de peinture, hotte, dispositif de captage des polluants à la source, etc.)?

Risques liés aux bruits et aux éclairages :

- Avez-vous évalué le niveau de bruit?
- Avez-vous mis en place des moyens de prévention pour réduire le bruit? (encoffrement des machines bruyantes)
- Votre éclairage est-il suffisamment adapté à tous les postes de travail?

Risques liés aux manutentions et aux postures :

- Avez-vous aménagé ergonomiquement les postes à des hauteurs de travail adaptées pour les salariés (table élévatrice, table de montage, etc.)?
- Avez-vous des moyens de manutention adaptés et entretenus (servante, palan, potence, transpalette électrique, chariot élévateur, etc.)?

Risques électriques :

- Vos installations électriques sont-elles conformes et contrôlées régulièrement?
- Avez-vous réalisé une vérification initiale de l'installation électrique par un organisme accrédité?
- Maintenez-vous en bon état les isolations des pièces conductrices et l'étanchéité des boîtes de dérivation?

Les risques dans les métiers du bois



Sites partenaires

www.preventionpro974.re

www.cgss.re

www.sistbi.re

www.intermetra.asso.fr

www.reunion.diecte.gouv.fr



Intermétra
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL



Les poussières de bois, de quoi parlons-nous ?

En France, entre 310 000 et 360 000 salariés seraient exposés aux poussières de bois. Poussières qui sont la deuxième cause de reconnaissance de cancer en tant que maladie professionnelle.



Chaque année, environ 80 cas de cancers naso-sinusiens dus aux poussières de bois sont reconnus comme maladies professionnelles ; 45% des cancers des fosses nasales et des sinus de la face seraient attribuables à une exposition professionnelle aux poussières de bois. Les poussières de bois sont classées comme cancérigène avéré par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC).

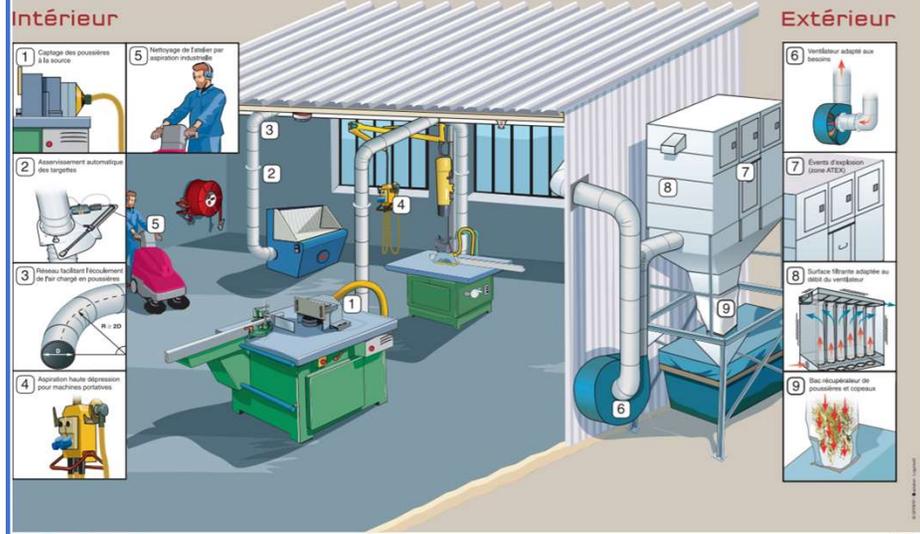
Inhaler, les poussières de bois peuvent être à l'origine de maladies de l'appareil respiratoire (rhinite, asthme), des yeux (irritation) et de la peau (eczéma). L'affection la plus grave étant le cancer des fosses nasales ou des sinus de la face et ce quel que soit le type de bois. En dehors de l'exposition aux poussières de bois, le travail du bois peut aussi exposer les salariés à certaines substances cancérigènes utilisées pour son traitement (arsenic) ou son collage (formaldéhyde).

Prévenir les risques liés aux poussières de bois :

- > Évaluer les risques d'exposition aux poussières de bois ; niveau et durée d'exposition des salariés.
- > Réduire les émissions de poussières par un système d'aspiration intégré sur les machines et équipements portatifs.
- > Réduire le nombre de salariés exposés : isoler les postes polluants.
- > Réduire le niveau et la durée d'exposition des salariés : rotation du personnel aux postes à risque, procédures de nettoyage par aspiration (proscrire l'utilisation de la soufflette et du balai qui remettent les poussières en suspension).
- > Former et informer les salariés exposés dont ceux chargés de la maintenance et du nettoyage.
- > Faire contrôler tous les ans l'efficacité du système de ventilation et de captage à la source par un organisme de contrôle agréé.
- > Faire contrôler au moins une fois par an le respect de la Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP) par un organisme accrédité. La VLEP sur 8 heures en atmosphère de travail pour les poussières de bois inhalables est de 1 mg/m³.
- > Fournir les équipements de protection individuels adaptés et les entretenir.

Mettre en place la surveillance médicale renforcée (SIR) des salariés exposés aux poussières de bois

ATELIER BOIS SYSTÈME D'ASPIRATION DES POUSSIÈRES



OPPBTP
La prévention BTP

